



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 16 FÉVRIER 2011

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 16:10 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Nicole Cruchten-Frantz, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.
Absence(s)	Marianne Pesch-Dondelinger (excusée).
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Les délibérations du conseil communal suivantes ont été approuvées par le Ministère de l'Intérieur :

- ▶ le budget 2011 de l'administration communale avec des légères adaptations de crédits ;
- ▶ le projet d'assainissement dans la rue de l'église à Livange ;
- ▶ le projet de réaménagement du CR186 à Kockelscheuer.

Le bourgmestre informe en outre sur deux délibérations du collège échevinal concernant des transferts de crédits :

- ▶ un transfert de crédit au budget rectifié 2010 concernant les publications dans la presse écrite. L'article budgétaire a dû être augmenté de 1.050 € pour permettre le paiement d'une facture concernant une publication non encore prévue lors de l'arrêt du budget rectifié 2010.
- ▶ un transfert de crédit au budget 2011 concernant le plan forestier. Un salarié de l'équipe forestière a démissionné de son poste et devra être remplacé temporairement par un salarié externe. Vu que le paiement des salaires des travailleurs externes se fait par le biais d'un autre article budgétaire, un transfert a dû être opéré.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

1.3 Prise de connaissance des statuts d'une association sans but lucratif

Il s'agit des statuts de l'association "EVT Event-Technik a.s.b.l." avec siège à Roeser. Les statuts ont été enregistrés à l'administration communale le 13 janvier 2011. L'association regroupe de jeunes gens intéressés par les techniques d'enregistrement, de son et de lumières. L'association ne semble pas poursuivre une activité permettant de lui attribuer le caractère d'une association proprement communale.

1.4 Prise de connaissance des statuts d'une association sans but lucratif

Il s'agit des statuts de l'association "Hephaistos-Brudderschaft a.s.b.l." avec siège à Peppange. L'association a pour but le maintien et la préservation des traditions des métiers du fer. L'association peut être considérée comme association communale du fait de sa participation active à la fête du musée.

2.1 Convention ASFT pour l'année 2011 relative à la Maison relais de Roeser

La convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser détermine la gestion de la Maison relais de Roeser pour l'année 2011.

2.2 Convention concernant la campagne de sensibilisation aux changements climatiques "Emission -10"

La convention entre l'administration communale de Roeser et la fondation "Greenpeace Luxembourg" concerne la campagne de sensibilisation aux changements climatiques "Emission -10". L'objet de la convention consiste à fixer les devoirs et obligations des deux partenaires en vue d'assurer la réussite du projet.

Vote : 9 Oui ♦ 0 Non ♦ 1 Abstention(s)

2.3 Compromis relatif à l'acquisition d'un immeuble sis à Livange

Le compromis avec l'association "Een Häerz fir kriibskrank Kanner a.s.b.l." concerne l'acquisition d'une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances sise à Livange, 20, rue de Peppange d'une contenance de 8,16 ares au prix de vente de 300.000 €.

3.1 Extension du pavillon annexe de l'école de Berchem : devis

Devis concernant l'ajout d'un étage au pavillon annexe de l'école de Berchem	
Livraison et montage HTVA	1.887.775,00 €
Honoraires HTVA	113.267,00 €
Total HTVA	1.987.775,00 €
Total TTC	2.285.941,25 €

3.2 Réaménagement et modernisation du centre sportif de Crauthem - phase 3 : devis supplémentaire pour travaux intérieurs

Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller	
Sous-total hors TVA	210 000,00 €
Honoraires d'architecte et d'ingénieur	29.400,00 €
Total général HTVA	239.400,00 €
TVA sur travaux	31.500,00 €
TVA sur honoraires	4.410,00 €
Total général TTC	275.310,00 €

4. Subsidés aux associations - Liste des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel : ajout

L'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. (ALA) est ajoutée à la liste des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel. Le montant du subside annuel à allouer s'élève à 50 €.

5. Service technique - département entretien : création de postes

En prévision du départ à la retraite d'agents communaux à tâche manuelle et de manière à adapter les effectifs aux nouveaux besoins, il est proposé de créer deux postes d'artisan dans la carrière B prévue par la convention collective modifiée des ouvriers des communes du sud avec un degré d'occupation de 100%. Les conditions d'engagement et de rémunération sont fixées par ladite convention collective.

Vote : 7 Oui ♦ 0 Non ♦ 2 Abstention(s)

6. Office social commun pour les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser : confirmation des délégués nommés

La circulaire ministérielle du 16 novembre 2010 recommande, pour des raisons de sécurité juridique, aux conseils communaux des communes ayant un office social commun de confirmer, par une décision à prendre au cours de leur première réunion en 2011, leurs décisions antérieures et de conférer ainsi expressément un caractère définitif aux nominations des membres des conseils d'administration des offices sociaux.

Par conséquent, la nomination des personnes ci-après comme membres du conseil d'administration de l'office social regroupant les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser est confirmée :

- ▶ M. Nico Cannito de Berchem ;
- ▶ Mme Marie-Paule Monners de Bivange ;
- ▶ M. Bob Serres de Peppange.

Vote : 9 Oui ♦ 0 Non ♦ 1 Abstention(s)

7. Questions orales des conseillers

Nicole Cruchten-Frantz :

- ▶ Est-ce qu'il y a du nouveau concernant le plan d'aménagement général ?

Réponse du bourgmestre : Non, on l'attend toujours !